

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

**RAPPORT ANNUEL 2016**  
**SUR LA QUALITÉ ET LE PRIX**  
**DU SERVICE PUBLIC**  
**D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS**

## SOMMAIRE

INTRODUCTION	page 3
Définitions :	page 3
Faits marquants en 2016 :	page 3
Principaux marchés attribués en 2016 :	page 4
A. LES INDICATEURS TECHNIQUES	page 5
1. Le territoire desservi	page 5
1.1. Le périmètre	page 5
1.2. La population	page 5
2. La collecte des déchets ménagers et assimilés	page 6
2.1. La collecte des déchets résiduels	page 6
2.1.1. L'organisation de la collecte	page 6
2.1.2. La prestation de collecte	page 7
2.2. Les collectes sélectives	page 7
2.2.1. Organisation des collectes	page 8
2.2.2. Les prestations de collectes	page 8
2.2.3. Résultats des collectes sélectives	page 8
2.3. Les déchèteries	page 11
2.3.1. Organisation du service	page 11
2.3.2. Prestations d'évacuation des déchets	page 12
2.3.3. Résultats des collectes en déchèteries	page 12
2.4. Le compostage	page 13
2.5. Les services hors service public	page 13
2.5.1. Collecte des textiles usagées	page 13
2.5.2. Collectes réalisées par l'association Emmaüs	page 13
3. Le traitement des déchets ménagers et assimilés	page 14
3.1. Localisation des unités de traitement	page 14
3.2. Nature des traitements et valorisations	page 15
4. La communication	page 16
5. L'emploi	page 16
B. LES INDICATEURS FINANCIERS	page 17
6. Modalités d'exploitation du service	page 17
7. Bilan financier annuel	page 17
7.1. Dépenses du service	page 17
7.2. Recettes du service	page 18
7.2.1. La redevance d'enlèvement et de traitement des ordures ménagères	page 18
7.2.2. Les autres recettes	page 18

## INTRODUCTION

Les dix communes membres de la Communauté de Communes du Pays d'ERSTEIN ont transféré intégralement leurs compétences en matière de collecte et de traitement des déchets à l'établissement public de coopération intercommunale.

Dans le cadre de la collecte sélective des déchets d'emballages ménagers, la Communauté de Communes a signé, le 19 septembre 2011, un Contrat pour l'Action et la Performance avec la société agréée ECO-EMBALLAGES, sur la base du barème E de soutien financier. Ce contrat a pris effet au 1<sup>er</sup> janvier 2011 pour une durée de 6 ans.

### Définitions :

Déchets ménagers : Déchets provenant de l'activité domestique des ménages et dont l'élimination relève généralement de la compétence des communes ou de leurs groupements. Ils sont pris en compte par les collectes usuelles ou séparatives.

Déchets ménagers résiduels : Sont considérés comme déchets ménagers « résiduels », les déchets produits par les ménages et collectés dans le cadre du service public dont on a soustrait ceux triés et collectés sélectivement. Ne sont pas compris dans les déchets ménagers résiduels les déchets directement recyclés par les ménages (compostage domestique, réemploi, etc.).

Déchets assimilés : Les déchets assimilés aux déchets ménagers sont les déchets produits par les artisans, commerçants, industriels et établissements divers qui sont de nature similaire à ceux des ménages et peuvent être pris en charge par les mêmes filières de collecte et de traitement.

### Faits marquants en 2016 :

# Une action ponctuelle de collecte des Déchets Dangereux des Ménages est organisée depuis 2009 et s'est poursuivie en 2016 en deux occasions : les 01 et 02 avril et les 18 et 19 novembre. Elle permet aux ménages de la Communauté de Communes de déposer leurs produits dangereux (peintures, vernis, acides, bases, produits pour piscine, phytosanitaires et aérosols). Cette opération, qui doit être reconduite en 2017, a permis de collecter les quantités suivantes :

- Type « pâteux » : 11 794 kg
- Type « acides » : 244 kg
- Type « bases » : 218 kg
- Type « Produits Piscine » : 68 kg
- Type « solvant » : 1 659 kg
- Type « phytosanitaires » : 755 kg
- Type « aérosols » : 154 kg

Total 2016 : 14 892 kg soit 33% d'augmentation par rapport à 2015 (11 151 kg).

# La campagne de réhabilitation des conteneurs et de renforcement des points d'apports volontaires de la collectivité a été poursuivie en 2016 :

- Réhabilitation des conteneurs existants :  
Réparations : 6 113.5 € HT / Nettoyage : 10 360 € HT
- Achat et mise en place de deux points d'apport volontaire enterrés dans le cadre du marché de fourniture et de mise en place d'apport volontaires enterrés sur le territoire : 77 557.51 € HT  
Ces nouveaux points d'apport volontaire ont été installés sur les communes d'ERSTEIN et BOLSENHEIM

# Des actions de sensibilisation publique au compostage domestique destinées aux habitants de la collectivité ont été réalisées. Voir le « compostage » au point 2.4.

# Une action ponctuelle de collecte « décentralisée » de déchets végétaux a été menée le samedi 29 octobre 2016 à BOLSENHEIM, pour les habitants des communes de BOLSENHEIM, SCHAEFFERSHEIM et UTTENHEIM et à HIPSHEIM pour les habitants des communes de HIPSHEIM, ICHTRATZHEIM et NORDHOUSE.

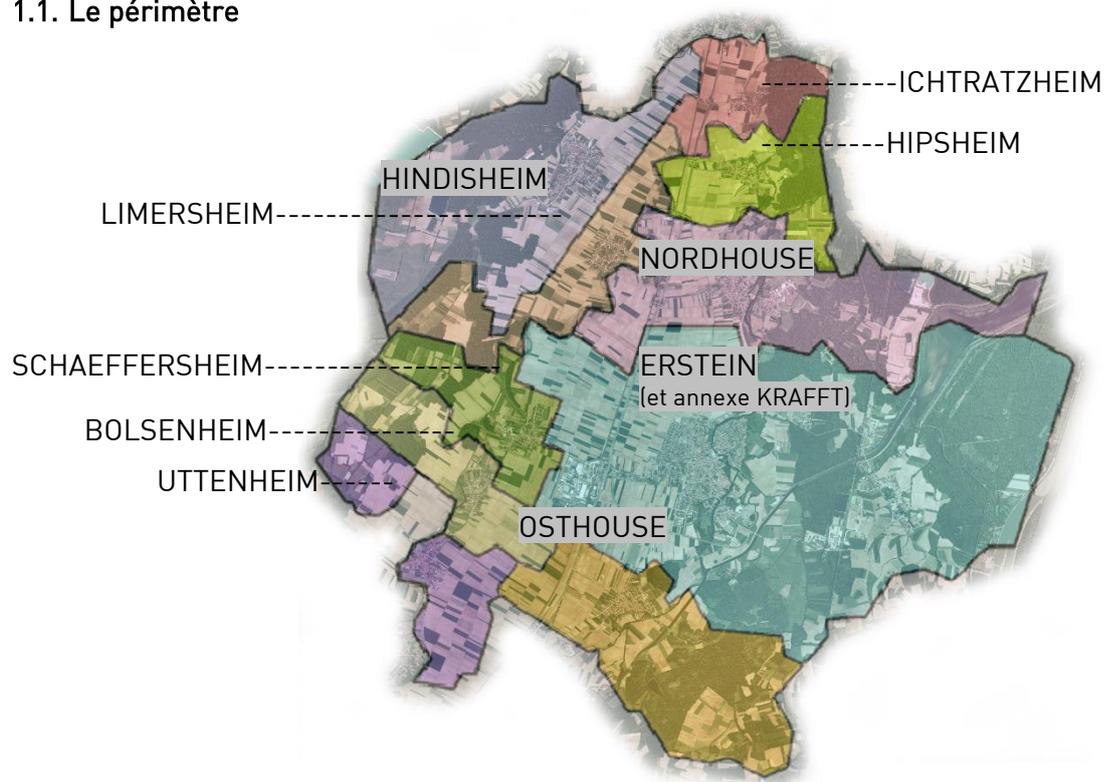
**Principaux marchés attribués en 2016 :**

<i>Objet</i>	<i>Durée</i>	<i>Titulaire</i>
Mise en place, enlèvement et location de conteneurs dans le cadre des collectes de déchets en déchèterie	01/01/2016 au 31/12/2018	SCHROLL SAS
Collecte, tri et stockage du verre	01/01/2016 au 31/12/2018	RECYCAL
Rachat et recyclage des déchets métalliques collectés en déchèterie	01/01/2016 au 31/12/2018	METAUFER

## A. LES INDICATEURS TECHNIQUES

### 1. Le territoire desservi

#### 1.1. Le périmètre



L'ensemble du territoire de la Communité de Communes a été soumis à la même organisation de collecte et de traitement des diverses catégories de déchets ménagers et assimilés.

#### 1.2. La population

<i>Commune</i>	<i>Nombre d'habitants INSEE 2015</i>	<i>Nombre d'habitants INSEE 2016</i>	<i>Evolution</i>
BOLSENHEIM	467	481	+0,03
ERSTEIN	10 926	11 069	+0,01
HINDISHEIM	1 430	1 421	-0,01
HIPSHEIM	893	921	+0,03
ICHTRATZHEIM	271	274	+0,01
LIMERSHEIM	679	673	-0,01
NORDHOUSE	1 727	1 744	+0,01
OSTHOUSE	940	924	-0,02
SCHAEFFERSHEIM	849	857	+0,01
UTTENHEIM	578	562	-0,03
<b>TOTAL</b>	<b>18 760</b>	<b>18 926</b>	<b>+0,01</b>

Nombre d'artisans, commerçants, industriels et établissements divers concernés par le service (base de données : redevance 2016) : 469.

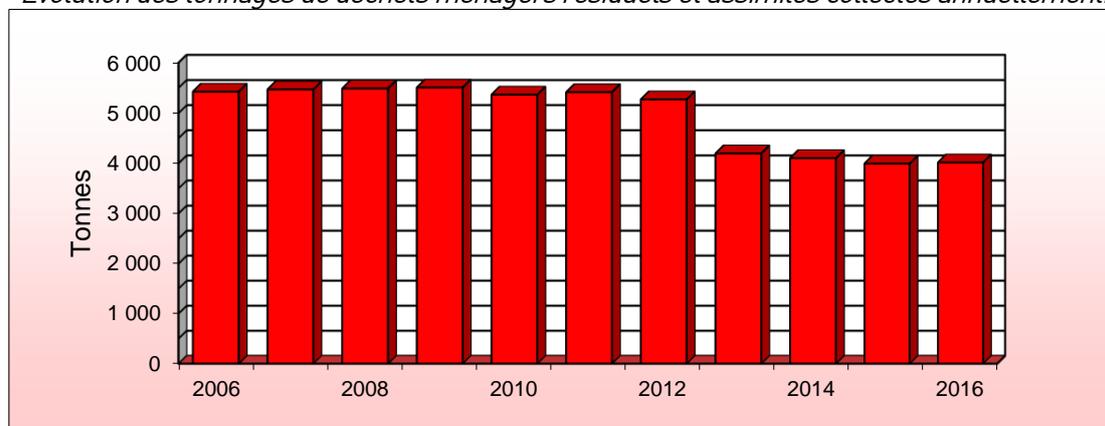
## 2. La collecte des déchets ménagers et assimilés

### 2.1. La collecte des déchets résiduels

La collecte des déchets résiduels a concerné au même titre les déchets des ménages et les déchets assimilés des entreprises et services.

Le tonnage de déchets ménagers résiduels et assimilés collectés au cours de l'année 2016 s'élève à 4 016.56 tonnes.

*Evolution des tonnages de déchets ménagers résiduels et assimilés collectés annuellement.*



Une baisse significative de 20,4% des tonnages de déchets ménagers résiduels et assimilés collectés a été constatée en 2013 et est à mettre en relation avec la mise en place de la redevance incitative d'enlèvement des ordures ménagères. Cette baisse s'est poursuivie en 2014 [-2,2% par rapport à 2013] et en 2015 [-2,76% par rapport à 2014]. Toutefois on constate en 2016 une très légère augmentation des tonnages : +0,6% par rapport à 2015.

#### 2.1.1. L'organisation de la collecte

Depuis la mise en place de la redevance incitative en fonction du volume, la collecte des déchets résiduels, ménagers et assimilés, est effectuée par bacs hermétiques de 60, 80, 120, 180, 240 et 770 litres mis gratuitement à la disposition des usagers par la Communauté de Communes.

Afin de permettre une gestion du parc et un suivi de l'attribution des bacs et de leur collecte, chaque bac est équipé d'un système d'identification électronique lui conférant un numéro unique.

Volume des bacs	60L	80L	120L	180L	240L	770L
au 31.12.2016	1.220	1.978	2.243	733	991	208

La clef de répartition de ces bacs était la suivante :

- la règle de dotation minimale pour les particuliers :
  - 1 à 2 personnes = 1 bac 60 litres
  - 3 à 4 personnes = 1 bac 80 litres
  - 5 personnes et plus = 1 bac 120 litres
  - bacs mutualisés = capacité de 25 litres / personne.
- La règle de dotation minimale pour les professionnels et associations :
  - Pas d'obligation de bénéficier du service
  - 120 litres est la dotation minimale en cas de souscription

L'entretien des bacs est à la charge des usagers.

En cas de détérioration de bacs imputable aux usagers suite à un mauvais entretien leur remplacement sera intégralement facturé à ces derniers.

La vidange de ces bacs a été réalisée à raison d'une collecte hebdomadaire. Certains grands immeubles collectifs ainsi que quelques artisans, commerçants, industriels et établissements divers ont bénéficié de deux collectes par semaine.

### 2.1.2. La prestation de collecte

La prestation de vidange des bacs et transport des déchets résiduels collectés, jusqu'à leur lieu de traitement, a été réalisée par la société SUEZ Recyclage et Valorisation (siège social : 17 rue de Copenhague - 67300 SCHILTIGHEIM).

La prestation a été effectuée selon un cycle hebdomadaire sur 5 jours, du lundi au vendredi avec une seconde tournée de collecte effectuée chaque mercredi. Les moyens mis en œuvre ont été les suivants :

- Un camion trois essieux (26 tonnes) équipé d'une benne compactrice de contenance 22 m<sup>3</sup> équipé d'un lève-conteneur universel ainsi qu'un second camion de même type pour réaliser la seconde tournée de collecte du mercredi et les tournées de rattrapage des jours fériés ou chômés.

Ces véhicules ont totalisé 36 945 kilomètres au cours de l'année 2016 pour une consommation de 23 001 litres de gasoil.

- Un équipage de trois personnes composé d'un chauffeur poids lourd et de deux équipiers de collecte ainsi qu'un second équipage de deux personnes (un chauffeur et un équipier de collecte) chaque mercredi
- Un équipage de trois personnes lors des tournées de rattrapage des jours fériés ou chômés.

Conformément aux dispositions du marché en vigueur, les collectes des jours fériés ou chômés ont été rattrapées le lendemain par une équipe supplémentaire ayant effectué cette collecte en addition de la collecte habituelle du jour. Lorsque deux jours fériés se sont succédés, la collecte du premier a été avancée au jour précédent et celle du second reportée au lendemain.

## 2.2. Les collectes sélectives

En complément de la collecte des déchets ménagers et assimilés résiduels, la Communauté de Communes du Pays d'ERSTEIN a mis en place la collecte sélective de certains déchets, notamment des déchets d'emballages ménagers et les JRM (Journaux, Revues, Magazines) en vue de leur recyclage.

### 2.2.1. Organisation des collectes

Ainsi, ont été collectés par apports volontaires dans des conteneurs spécifiques : le verre, les papiers-cartons d'emballages ménagers et les journaux-magazines, les bouteilles et flacons plastiques. 168 conteneurs étaient répartis en 45 points d'apports volontaires soit en moyenne un point pour 421 habitants.

L'aménagement et l'entretien de ces points d'apports ont été à la charge des communes.

En outre, un ramassage ponctuel des vieux papiers a été réalisé en porte à porte par des associations locales. La fréquence de cette collecte a été variable en fonction des communes.

<i>Commune</i>	<i>Nombre de collectes associatives en 2016</i>
BOLSENHEIM	3
ERSTEIN	12
HINDISHEIM	4
HIPSHEIM	4
ICHTRATZHEIM	3
LIMERSHEIM	3
NORDHOUSE	4
OSTHOUSE	6
SCHAEFFERSHEIM	3
UTTENHEIM	3
<b>TOTAL</b>	<b>45</b>

### 2.2.2. Les prestations de collecte

Les sociétés chargées de la collecte et du transport de ces déchets sont les suivantes :

Verre	RECYCAL à Ribeauvillé (68)
Papiers et cartons d'emballages et journaux-magazines y compris les collectes associatives	SCHROLL. à Strasbourg (67)
Emballages plastiques et emballages métalliques	SCHROLL. à Strasbourg (67)

La fréquence de vidange des conteneurs d'apport volontaire a été au maximum de deux vidanges hebdomadaire. Certains conteneurs (verre) ayant été moins utilisés, leur vidange ne s'est effectuée qu'une fois toutes les deux ou trois semaines.

La fréquence moyenne de vidange des conteneurs sur l'année 2016 a été de :

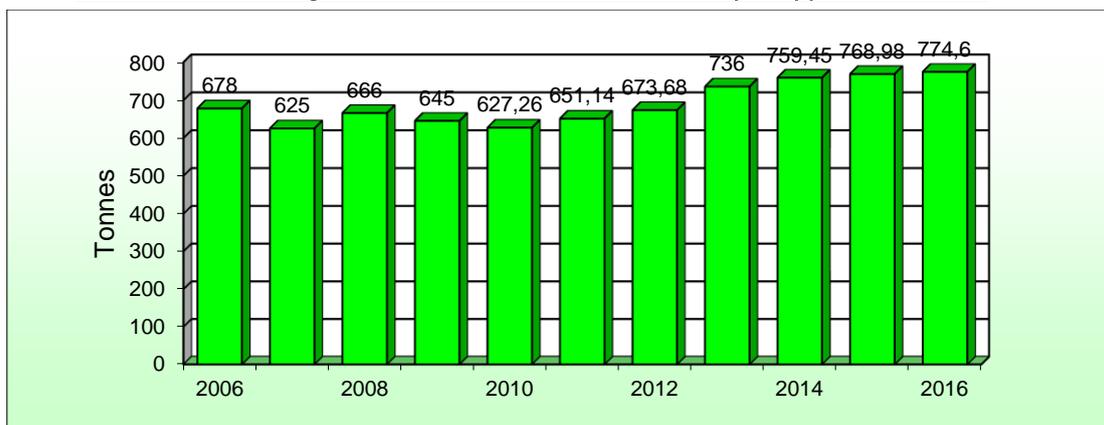
- une moyenne de 0,5 collecte par semaine pour chaque conteneur à Verres,
- une moyenne de 1,5 collecte par semaine pour chaque conteneur à Papiers/Cartons,
- une moyenne de 1,15 collecte par semaine pour chaque conteneur à Plastiques.

### 2.2.3. Résultats des collectes sélectives

Déchets	Type de collecte	Tonnage collecté	Tonnage valorisé matière	Refus de tri déclaré
Verre	Apports volontaires	774.60 Tonnes	774.60 Tonnes	0 %
Papier-cartons et Journaux-magazines	Apports volontaires	529.54 Tonnes	504.96 Tonnes	4.64 %
Papier-cartons et Journaux-magazines	Porte à porte par les associations	395.18 Tonnes	393.81 Tonnes	0.35 %
Emballages plastiques et métalliques	Apports volontaires	189.42 Tonnes	125.37 Tonnes *	33.81 %

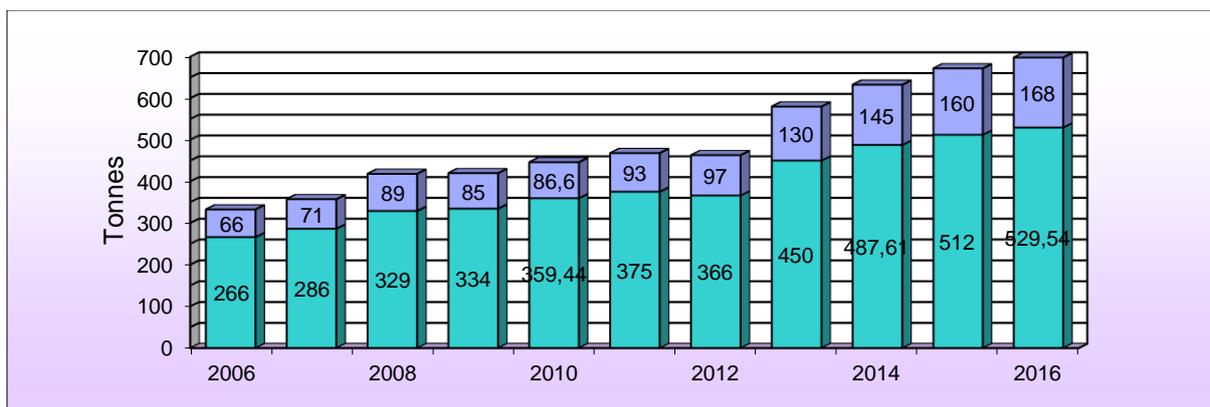
\*dont 21.05 Tonnes d'emballages métalliques (acier + aluminium)

### Evolution des tonnages de Verre collecté annuellement par apport volontaire.



Constat en 2016 : augmentation de 0.07 % par rapport à 2015

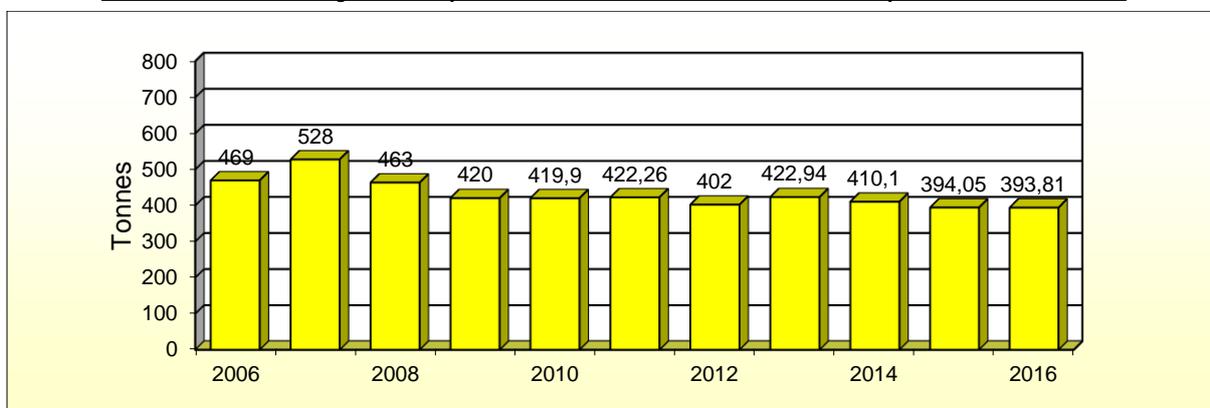
### Evolution des tonnages de Papier-cartons et Journaux-magazines (turquoise) et de Plastiques (bleu-violet) collectés annuellement par apport volontaire.



Constat en 2016 par rapport à 2015 :

- Augmentation de 3.5 % pour les Papiers/cartons/journaux-magazines (uniquement en PAV)
- augmentation de 5.4 % pour les Plastiques

### Evolution des tonnages de Papier-cartons collectés annuellement par les associations.

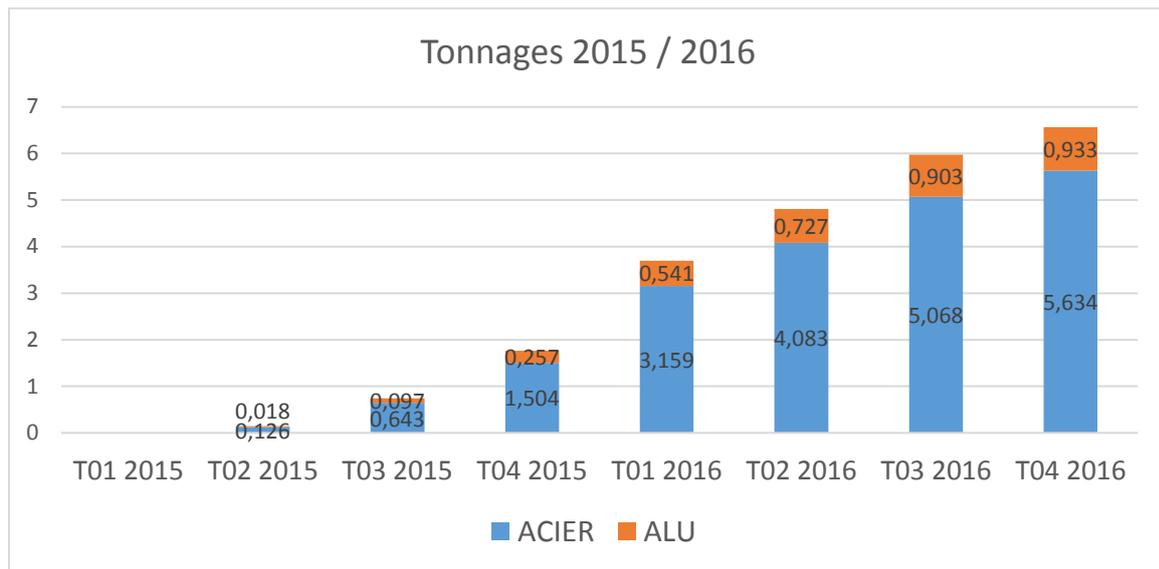


Constat en 2016 par rapport à 2015 : baisse de 0.06 %

Constat en 2016 pour les Papiers-cartons toutes collectes confondues (collecte PAV + collecte associative – hors déchèterie) : augmentation de 1.91 % par rapport à 2015

Il est à noter que la baisse, à partir de 2003, du résultat des collectes des papier-cartons et journaux magazines réalisées par les associations est due à la suspension, à la demande de la Communauté de Communes, des collectes réalisées auprès d'industriels sous couvert de certaines associations.

### Evolution des tonnages d'emballages métalliques collectés



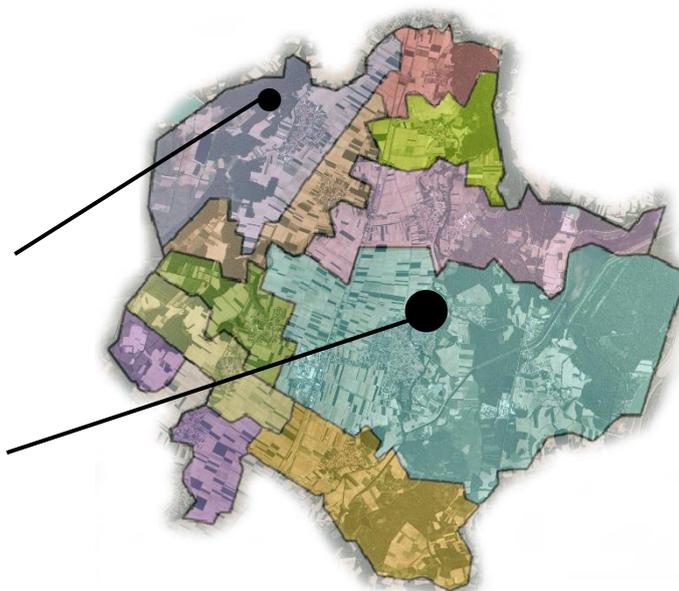
A noter que l'intégration de ces emballages métalliques n'a débuté qu'au mois d'Avril 2015, ce qui explique l'absence de tonnage pour le premier trimestre 2015.

## 2.3. Les déchèteries

### 2.3.1. Organisation du service

Point de collecte de HINDISHEIM  
(déchets végétaux et gravats)

Déchèterie d'ERSTEIN



Une déchèterie est à la disposition des habitants des communes membres de la Communauté de Communes du Pays d'ERSTEIN. Située Route de KRAFFT à ERSTEIN, elle est ouverte tous les jours, hormis les jours fériés et chômés, selon les horaires suivants :

Horaires d'ouverture :	horaires d'hiver	horaires d'été
lundi, mardi, jeudi et vendredi	13 h à 17 h	13 h à 18 h
mercredi	fermé	fermé
le samedi	9 h à 12h 14h à 17 h	9 h à 12h 14h à 17 h
le dimanche	9 h à 12 h	9 h à 12 h

Sont acceptés les déchets suivants :

Déchets encombrants / Bois / Déchets verts / Gravats / Papiers et cartons / Métaux / Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques / Huiles minérales / Huiles végétales / Batteries automobiles / Piles et accumulateurs / Néons et ampoules basse consommation / Cadavres d'animaux.

A noter que les bouteilles et flacons plastiques, métaux et verre sont pris en charge dans le cadre de la collecte sélective au niveau du point d'apport volontaire situé à l'extérieur de la déchèterie.

Les bennes à la déchèterie d'ERSTEIN sont compactées avec un compacteur mobile.

En outre, un point de collecte des déchets verts et des gravats, situé au sein de l'ancienne décharge communale de HINDISHEIM, a été accessible les samedis de 9 h à 12 h et les lundis de 16 h à 18 h (sauf jours fériés et chômés). Le gardiennage a été effectué par un agent communal.

### 2.3.2. Prestations d'évacuation des déchets

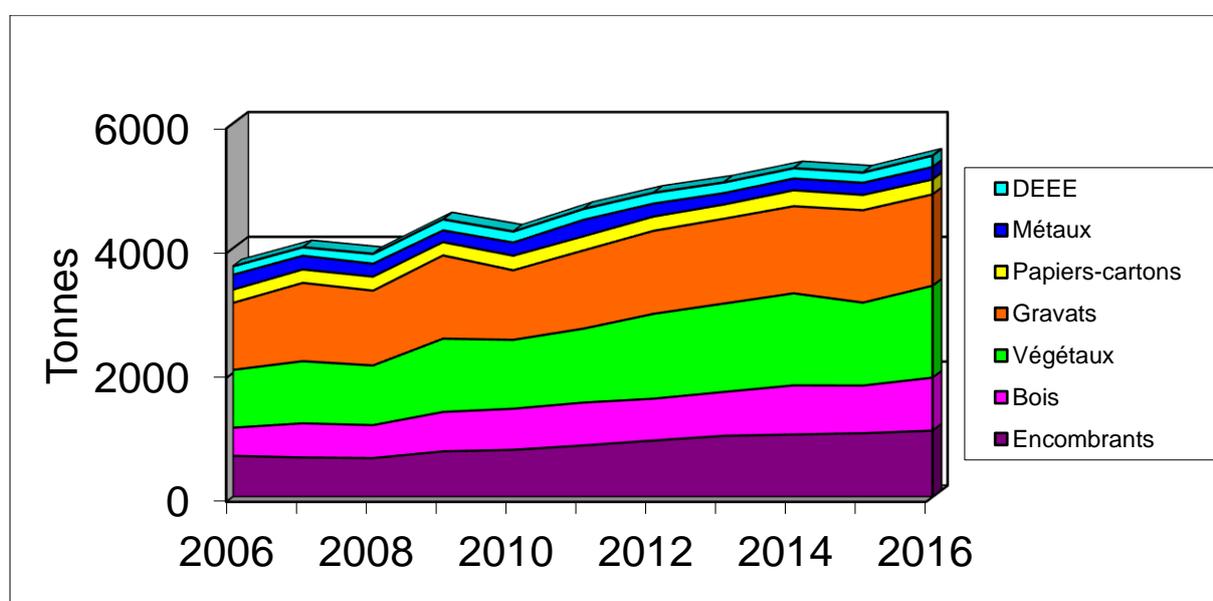
Les sociétés chargées de l'évacuation des déchets ont été les suivantes :

Encombrants, Bois, Végétaux, Gravats, Papiers-cartons, Métaux	SCHROLL à STRASBOURG (67)
Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques	ECO-SYSTEMES à PARIS (75)
Batteries	METAUFER S.A. à ERSTEIN (67)
Huiles minérales	CHIMIREC Est à DOMJEVIN (54)
Huiles végétales	OLEO RECYCLING à MURET (31)
Piles et accumulateurs	COREPILE à PARIS (75)
Cadavres d'animaux	SINPAC à GEUDERTHEIM (67)

### 2.3.3. Résultats des collectes en déchèteries

Catégories de déchets	Quantités collectées et traitées
Déchets encombrants	1 072.180 Tonnes
Bois	855.840 Tonnes
Déchets verts	1 472.14 Tonnes
Gravats	1 465.060 Tonnes
Papiers-cartons	239.150 Tonnes
Métaux	200.460 Tonnes
Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques	180.384 Tonnes
Huiles minérales	4.590 Tonnes
Huiles végétales	2 310 L
Batteries	<i>Inconnue</i>
Piles et accumulateurs	1,708 Tonnes

Evolution des tonnages de déchets collectés annuellement en déchèteries.



## **2.4. Le compostage**

En 2016 la Communauté de Communes a passé une commande de composteurs (100 pièces). Ces composteurs sont proposés à prix réduits à tous les usagers du territoire ainsi qu'aux écoles sur simple demande (dans le cadre d'un projet pédagogique favorisant le compostage domestique au sein de leur établissement).

La Communauté de Communes a mené des actions de communication auprès des habitants sous forme d'une animation publique de sensibilisation le 21 mai sur la commune d'Erstein : en salle le matin, suivie l'après-midi d'une initiation au compostage dans un jardin par un maître composteur. Ces actions se sont prolongées par une deuxième journée d'initiation/sensibilisation au compostage sur la commune d'Ichtratzheim le 04 juin. Elle a également participé à une manifestation locale « Un Parfum de Printemps » avec un stand dédié au compostage le 24 avril.

La Communauté de Communes propose aussi des sensibilisations en milieu scolaire sur simple demande des établissements scolaire.

Des plaquettes d'information sur le compostage domestique sont proposées lors de manifestations ou d'achat de composteurs et sont disponible au siège de la collectivité.

Ces opérations de promotion du compostage individuel ont permis de maintenir l'attrait des habitants pour le compostage domestique et de soutenir la vente des composteurs (41 composteurs vendus en 2016).

L'investissement à l'achat des composteurs est supporté en totalité par La Communauté de Commune.

Le prix demandé aux habitants est de 15 Euros H.T. pour les bacs de 400 litres et de 25 Euros H.T. pour les bacs de 600 litres.

## **2.5. Les services hors service public**

### **2.5.1. Collecte des textiles usagés**

La collecte des textiles usagés a été effectuée à l'aide de conteneurs d'apport volontaire. Ces collectes ont relevé d'initiatives privées ou associatives, hors de toute intervention de la Communauté de Communes, dont l'organisation et les résultats ne sont pas connus.

### **2.5.2. Collectes réalisées par l'association Emmaüs**

Le Pays d'ERSTEIN se situe dans l'ère d'intervention de la Communauté Emmaüs Centre Alsace basée à SCHERWILLER (67).

Emmaüs a collecté en 2016 sur le Pays d'ERSTEIN 109.58 tonnes de déchets auprès de 303 adresses. Les 2/3 de ces déchets sont valorisés soit par réemploi via un système de vente directe (environ 1/3), soit par recyclage de la matière (environ 1/3). 1/3 des déchets collectés sont des déchets non valorisables et sont dirigés vers un centre d'enfouissement des déchets ultimes.

### 3. Le traitement des déchets ménagers et assimilés

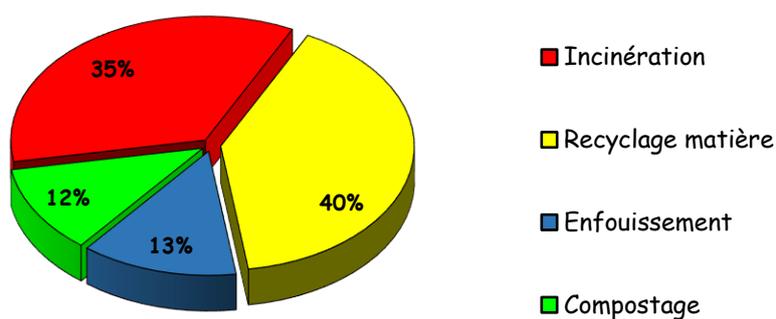
#### 3.1. Localisation des unités de traitement

Déchets traités	Prestataire	Adresse prestataire	Unité de traitement
Déchets ménagers résiduels et assimilés	SENERVAL STRASBOURG	STRASBOURG (67)	Usine d'incinération de la C.U.S. exploitée par la société SENerval / NOVERGIE schweighouse - SIVOM Sausheim (incinération) - SERTRID Bourogne / Enfouissement à Changé, Téting et Ludre...
Verre	O-I BSN GLASSPACK	VILLEURBANNE (69)	Usine de GIRONCOURT (88)
Papier-carton : Emballage Ménager Recyclable (EMR)	REVIPAC	PARIS (75)	Papeterie SONOCO PAPER FRANCE à SCHWEIGHOUSE SUR MODER (68).
Papier-carton : Emballage pour Liquide Alimentaire (ELA)	REVIPAC	PARIS (75)	Novatissue à LAVAL SUR VOLOGNE (88).
Journaux-magazines, carton d'emballage industriel et papiers divers	SCHROLL	STRASBOURG (67)	SCHROLL à Strasbourg (67).
Emballages plastiques	VALORPLAST	PUTEAUX (92)	FREUDENBERG POLITEX à COLMAR (68) WELLMANN France RECYCLAGE à Verdun (55). SOREPLA à NEUFCHATEAU (88),
Encombrants	SUEZ / LINGENHELD Envir.	STRASBOURG / Oberschaeffolsheim	Usine d'incinération de la C.U.S. exploitée par la société SENerval / Centre de Valorisation LINGENHELD
Bois	SUEZ / LINGENHELD Envir.	STRASBOURG / Oberschaeffolsheim	Centre de Valorisation LINGENHELD
Végétaux	TERRALYS	GARGENVILLE (78)	Plateforme de compostage de la station d'épuration d'ERSTEIN.
Gravats	VKVOGEL	EBERSHEIM (67)	VVK VOGEL Ebersheim (67)
Batteries	METAUFER SA	ERSTEIN (67)	METALEUROP à ARNAS (69)
Métaux	METAUFER SA	ERSTEIN (67)	Aciérie ARCELOR MITAL GERLAFINGEN SUISSE
DEEE	ECO-SYSTEMES	PARIS (75)	ENVIE 2 E à STRASBOURG
Huiles minérales	CHIMIREC EST	DOMJEVIN (54)	
Huiles végétales	OLEO RECYCLING	MURET (31)	Usine de recyclage OLEO RECYCLING à ETAMPES (91)
Piles et accumulateurs	COREPILE	PARIS (75)	Unité de recyclage EURO DIEUZE INDUSTRIE à DIEUZE (57)
Cadavres d'animaux	SINPAC	GEUDERTHEIM (67)	Crematorium pour animaux de compagnie à GEUDERTHEIM
Lampes	RECYLUM	PARIS (75)	COVED à Riom (63) et LUMIVER à SEDIN (59)

### 3.2. Nature des traitements et valorisations

Prestataire	Déchets traités	Traitement et valorisation	Quantité traitée pour la CCPE
SENERVAL	Déchets ménagers résiduels et assimilés	Incinération	2 615.32 Tonnes
SENERVAL	Déchets ménagers résiduels et assimilés	Enfouissement	1 392.24 Tonnes
O-I BSN GLASSPACK	Verre	Recyclage matière	774.60 Tonnes
SCHROLL (1.11 et 1.02)	Papiers et cartons	Recyclage matière	844.378 Tonnes
SCHROLL	Refus de tri (tt confondu)	Stockage des déchets ultimes	42.34 Tonnes
REVIPAC (5.02)	Papiers et cartons d'emballages (EMR)	Recyclage matière	207.3 Tonnes
REVIPAC (5.03)	Papiers et cartons d'emballages (ELA)	Recyclage matière	4.94 Tonnes
VALORPLAST	Emballages plastiques	Recyclage matière	139.289 Tonnes
SITA Alsace / LINGENHELD Env.	Encombrants	Incinération avec valorisation énergétique	1 072.18 Tonnes
SITA Alsace / LINGENHELD Env.	Bois	Recyclage matière (90%) et incinération (10%)	756.86 Tonnes
TERRALYS	Végétaux	Compostage	1 228.36 Tonnes
VVK VOGEL	Gravats	Recyclage matière	1 273.12 Tonnes
METAUFER S.A.	Métaux	Recyclage matière	200.46 Tonnes
ECO-SYSTEME	DEEE	Recyclage matière	180.384 Tonnes
METAUFER S.A.	Batteries	Recyclage matière	<i>Inconnue</i>
SOCIETE DE RAMASSAGE POUR LA REGENERATION DES HUILES USAGEES (S.R.R.H.U.)	Huiles minérales	Recyclage matière	<i>4.59 Tonnes</i>
OLEO RECYCLING	Huiles végétales	Recyclage matière	2 310 Litres
COREPILE	Piles et accumulateurs	Recyclage matière	1,708 Tonnes
SINPAC	Cadavres d'animaux	Incinération	8 animaux
RECYLUM	Lampes + tubes néons	Recyclage matière	0,921 Tonnes

*Répartition des quantités de déchets par filières de traitement.*



A noter que, le centre d'incinération de Strasbourg n'ayant pas été en mesure de prendre en charge la totalité des déchets, une partie a été réacheminée vers d'autres usines d'incinération ainsi que vers des centres d'enfouissement.



## B. LES INDICATEURS FINANCIERS

### 6. Modalités d'exploitation du service

Le service public d'élimination des déchets fait l'objet d'un budget annexe « Ordures Ménagères ».

Mise à part l'exploitation des déchèteries (gardiennage et entretien), l'ensemble des services de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés a été confié à des prestataires publics ou privés. En fonction des statuts des prestataires et des montants des prestations, des contrats et marchés publics ont été conclus.

### 7. Bilan financier annuel

#### 7.1. Dépenses du service

Le montant global des dépenses pour l'année 2016 s'est élevé à 2 082 428.68 € TTC se répartissant comme suit :

Dépenses d'investissement hors remboursement de l'emprunt : 149 579.44 € TTC

Dépenses de fonctionnement

- Collecte et traitement des déchets : 1 351 719.57 € TTC
- Frais de personnel : 180 870.99 € TTC
- Plan de communication : 5 614.40 € TTC
- Bacs à compost : 5 687.28 € TTC
- Subventions associations collecte en porte à porte vieux papiers : 16 126.90€ TTC
- Autres : 372 830.10 € TTC (dont dotations aux amortissements et opérations d'ordre pour 193 498.30 €)

Dette

Capital restant dû au 01/01/2016 : 0 € / Annuité capital : 0 € / Intérêts : 0 €

Prestations rémunérées (sur 11 mois) :

Prestataire	Prestation	Type de contrat	Montant annuel
SUEZ RV Nord Est	Collecte et transport des ordures ménagères	Marché	462 523.49 € TTC
SCHROLL SAS	Mise en place, enlèvement et location de conteneurs	Marché	87 699.80 € TTC
SENERVAL 10 mois	Incinération des ordures ménagères avec récupération d'énergie	Marché	333 356.70 € TTC
TERRALYS 10 mois	Compostage des déchets végétaux	Marché	18 200.17 € TTC
SCHROLL 10 mois	Collecte et tri des papiers et cartons et des plastiques	Marché	256 452.36 € TTC
RECYCAL	Collecte et stockage du verre	Marché	48 148.10 € TTC
LINGENHELD 10 mois	Traitement des déchets encombrants et du bois	Marché	116 781.28 € TTC
VVK Recyclage	Recyclage des gravats	Marché	5 064.18 € TTC
OLEO RECYCLING	Collecte des huiles ménagères usagées	Néant	513.33 € TTC
SINPAC	Incinération des cadavres d'animaux	Néant	- € TTC
KRETZ - MASTNY	Broyage de déchets végétaux	Néant	1 404 € TTC
TREDI HONBOURG	Collecte et traitement des déchets dangereux des ménages	Néant	15 238.64 € TTC
CERNAY Environnement	Chargement des déchets fibrociment	Néant	1 207.44 € TTC
CHIMIREC	Traitement des huiles usagées	Néant	495 € TTC
SUEZ RV Nord Est	Collecte et traitement des pneus	Néant	4 385.48 € TTC
SEVIA	Traitement des huiles minérales	Néant	249.60 € TTC

## 7.2. Recettes du service

Le montant global des recettes pour l'année 2016 s'est élevé à 2 348 678.27 € TTC se répartissant comme suit :

### 7.2.1. La redevance d'enlèvement et de traitement des ordures ménagères

Le montant total des recettes liées à la redevance d'enlèvement et de traitement des ordures ménagères s'est élevé à : 1 784 500.84 €.

Tarifs du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 31 décembre 2015 (redevance non assujettie à la TVA) :

#### Part fixe :

Particuliers	1 personne : 65.11 €/an
	2 personnes : 97.67 €/an
	3 personnes et plus : 130.23 €/an
Professionnels	Bac 120 ou 180 litres : 126.07 €/an
	Bac 240 litres : 168.09€/an/bac
	Bac 770 litres : 539.35 €/an/bac
Associations	: 130,23 €/an/bac

#### Part variable :

60 litres	: 44.05 €/an/bac
80 litres	: 58.74 €/an/bac
120 litres	: 88.11 €/an/bac
180 litres	: 132.16 €/an/bac
240 litres	: 176.21 €/an/bac
770 litres	: 565.34 €/an/bac

### 7.2.2. Les autres recettes

Redevance déchèterie (fixée à 12 €/1/2m<sup>3</sup>) : 10 758 €

Vente de bacs à compost : 1 350 €

(prix fixé à 15 € l'unité pour bacs de 400 litres et 25 € l'unité pour bac de 600 litres)

Les Subventions :

- ECO-EMBALLAGES : 138 600.76 €
- ECO-EMBALLAGES SDD (soutient au Développement Durable) : 11 765.91 €
- ECO-SYSTEMES : 11 817.06 €
- DEPARTEMENT et de L'ETAT (contrats aidés) : 11 916.25 €

Recettes liées à la vente de matériaux (verre, plastiques et métaux) : 131 195.36 €

Amortissements et opérations d'ordre : 199 818.12 €

FCTVA : 27 897.03 €

Autres : 19 058.94 €